

Charte Multimédia

Objet de la charte

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des locaux et des ordinateurs en accès libre, afin d'en garantir le bon fonctionnement. Elle est appliquée à toute personne (dénommée ici « utilisateur »), appelée à utiliser les ressources informatiques de la Médiathèque. Elle complète le règlement de la Médiathèque.

Les missions de la médiathèque sont d'offrir à ses publics des services sur place et à distance grâce aux technologies numériques permettant chaque fois que possible l'accès aux informations, aux collections et aux programmes et faciliter le développement de l'éducation aux médias et à l'information et des compétences numériques pour tous les individus, à tous les âges, dans une logique de construction d'une société informée et démocratique. (*Manifeste de IFLA - Unesco, 2022*)

Conditions d'accès

L'accès aux postes informatiques est possible uniquement pendant les heures d'ouverture de la Médiathèque.

En cas d'affluence, la durée d'utilisation des postes informatiques pourra être limitée afin de permettre un accès équitable à l'ensemble des utilisateurs.

Le personnel se réserve le droit d'autoriser la présence d'une personne supplémentaire sur un poste (travail en commun, exposé...), à condition que cela ne dérange pas les autres utilisateurs.

Le personnel se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.

L'accès à l'espace numérique est gratuit. Les impressions papier sont payantes et soumises à autorisation préalable (le tarif est fixé par délibération du conseil municipal).

Les casques et les tablettes sont mis à disposition des utilisateurs en échange de leur carte d'emprunteur ou le cas échéant d'une pièce d'identité.

Règles de comportement

Il est interdit de fumer, de boire ou de manger à proximité des postes informatiques.

Pour le respect de chacun, il est recommandé de ne pas faire trop de bruit. L'usage du casque est obligatoire dès l'utilisation du son sur les postes.

Tout comportement agressif, violent, déplacé ou perturbant le bon fonctionnement des installations entraînera l'expulsion temporaire ou définitive des personnes concernées.

Responsabilité des utilisateurs

Tout utilisateur est responsable du matériel mis à sa disposition. Il s'engage donc à suivre les règles suivantes :

- Ne pas modifier le paramétrage des postes (fonctionnement normal du réseau, introduction de virus...)
- Ne pas éteindre les postes, ni débrancher les câbles.
- Ne pas modifier ou supprimer des informations ne lui appartenant pas
- Ne pas installer de logiciels ni copier ou installer des fichiers susceptibles de créer des risques de sécurité

Il doit signaler toute anomalie (matériel et logiciel) au début et pendant l'utilisation des ordinateurs.

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à la Médiathèque ou à un tiers. Toute détérioration, volontaire ou non, sera sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive et sera facturée. Des poursuites judiciaires pourront être engagées, le cas échéant.

L'utilisateur doit faire usage exclusif du matériel dédié dans la salle. L'ajout de matériel amovible extérieur personnel est interdit (casque, souris...). Seuls les clés USB ou les disques durs externes sont autorisés après une analyse anti-virus effectuée par le personnel de la médiathèque. La Médiathèque rejette toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du matériel personnel à la suite de son utilisation dans l'espace numérique.

L'accès à Internet

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française. Il est donc interdit de :

- Se connecter à des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public et/ou de nature à porter préjudice à autrui,
- De tenter un acte de piratage,
- D'utiliser de manière illicite des informations circulant sur le réseau,
- D'utiliser les ressources informatiques à des fins politiques, idéologiques ou religieuses... La diffusion de propos diffamatoires ou de fausses informations est prohibée et sera sanctionnée,
- De télécharger illégalement quel que soit le site ou le logiciel utilisé.

L'accès aux réseaux sociaux est règlementé par le personnel et un usage abusif est proscrit.

L'utilisateur est entièrement responsable de la gestion de ses données personnelles et des recherches effectuées.

Les ordinateurs sont soumis à des règles de filtrage et de sécurité mis en place par la DSI. Aucun site ne sera débloqué sans l'avis de celle-ci. Ces règles n'étant pas infaillibles, la Médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue responsable du contenu des sites et services consultés.

Les parents ayant autorisés un mineur à consulter seul internet l'ont fait en toute connaissance de cause : malgré la vigilance du personnel la consultation de sites sensibles reste possible.

Les utilisateurs ont la possibilité de connecter leurs matériels informatiques personnels à internet via le réseau sans fil de la salle et seulement pendant les horaires d'ouverture. Pour cela, ils acceptent que soit installé un certificat de sécurité sur leur ordinateur.